



Prunay
yvelines

République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M 04/2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART et René MATHIEU.

Étaient absents excusés : Mesdames POIRION et Claudine KELLER et Messieurs Marc ESPIEUX, Romuald AMELINE, Benoît BANCE, Julien BAILHACHE, Marc BOURGY, et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 12 - Nombre de présents : 4 – nombre de procurations : 1 – nombre de votants : 5

Date de convocation : 26/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025

En l'absence de quorum et conformément à l'article L 2121-7 du CGCT, le conseil municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle

L'an deux mil vingt-six, les onze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement reconvoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Claudine KELLER et Claire POIRION et Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, René MATHIEU, Benoît BANCE, Marc ESPIEUX, Julien BAILHACHE, Nicolas CHAUSSIER

Était absent excusé : Monsieur Romuald AMELINE

Nombre de Conseillers : 12 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Monsieur René MATHIEU

Date de re convocation : 06/03/2025

Date de réaffichage : 06/03/2025

Objet : Approbation du compte du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Prunay-en-Yvelines,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Entendu l'exposé du Compte Financier Unique concernant la Commune,

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote et Monsieur René MATHIEU, doyen, préside la séance pour la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents au moment du vote

Voix pour : 10, Voix contre : 0, Abstention : 0

-Approuve le compte financier unique 2025 de la commune

-Constate les écritures dudit compte financier unique 2025 de la commune

Fonctionnement :

- Dépenses : 890 021,58 €
- Recettes : 1 200 476,64 €

Investissement :

- Dépenses : 324 202,57 €
- Recettes : 231 770,47 €

-Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à l'exécution de la présente délibération

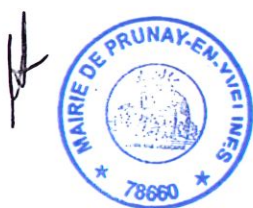
Pour extrait certifié conforme

Prunay-en-Yvelines,

Le 11 mars 2026

Le président de séance en l'absence du Maire,
René MATHIEU

Le secrétaire de séance
René MATHIEU



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to René MATHIEU, the secretary of the session.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

13 MAR. 2026

13 MAR. 2026